

INFOS CGT des Vallées



22
Sep
2014

N°74

Coucou... nous revoilà. L'été a été long... mais la vie poursuit son chemin inexorablement. Dans le monde du travail dans notre vallée, la reprise de la plupart des salariés est bien là.

Au niveau des résistances dont le blog veut se faire l'écho, il y a toujours de la non-résignation dans l'air. Aujourd'hui, on va voir ce qui se passe à l'usine d'Ugitech à Ugine et de La Bathie entre autre.

UGITECH : 1100 salariés

Dès le 1^{er} septembre, la CGT, avec les autres organisations syndicales, rencontre la Direction concernant les suites qu'elle souhaite donner au dossier amiante. Cette usine a été reconnue « **usine amiante** » jusqu'au 31 décembre 1996, par la Justice, en appel à Lyon.

La Cassation ? La Direction hésite pour gagner du temps, mais ne le fera certainement pas. Il faut tout de même que cette décision passe encore

au Journal Officiel. Ce serait une juste réparation à cette catastrophe sanitaire. Pour mémoire : **288 salariés de l'usine (sans compter ceux des entreprises extérieures qui ont travaillé sur le site) sont décédés des suites de l'amiante**, souvent dans d'atroces souffrances et on ne parle pas de ceux qui sont malades aujourd'hui et qui voient leur avenir avec une grande incertitude.

Le classement officiel de l'usine en site amianté change quoi ?

C'est la possibilité à tous les salariés, uniquement embauchés par Ugitech, qui étaient présents avant le 31 décembre 1996 (*date de l'arrêt de l'utilisation de l'amiante dans l'usine*) de partir plus tôt en cessation d'activité avec 65 % du brut (50 % si au-delà du plafond de la SS : 3 129 €) jusqu'à 60 ans. (**Mais sans mutuelle, ni autre avantage**).

Pour connaître le nombre d'année à gagner ?

On divise par trois le nombre d'année de présence dans l'usine jusqu'au 31 décembre 1997

(ex : 15 ans/3 = 5 ans). Les départs pourront s'effectuer dès le mois de février 2015.

A court terme, cela représente 96 personnes qui pourraient partir. Au total sur 15 ans : 400 personnes.

La CGT s'est battue devant les tribunaux pour obtenir cette avancée dont certains pourront profiter rapidement, encore qu'il faudra pouvoir vivre avec moins d'argent jusqu'à la retraite : certains ne le pourront pas.

La CGT s'inquiète par contre sur la perte de compétence que ces départs vont entraîner. La Direction alertée depuis un certain temps n'a pas pris encore la dimension du problème, espérant que beaucoup se résigneront à rester pour le « bien être d'Ugitech ».

Reconnaissant tout d'un coup les compétences des ouvriers, elle ne met par contre aucun centime pour la transmission des savoir-faire, ni ne prévoit des embauches équivalentes au départ. **La CGT en fait son combat actuel.**

L'activité industrielle de l'usine ?

Elle est très bonne. Les résultats financiers sont supérieurs aux prévisions du budget 2014. La fin d'année est bien chargée comme le montre les nombreux postes supplémentaires pour le mois de septembre et octobre. 2015 repartira sur les chapeaux de roue, dès le début janvier, ce qui est très important pour les salariés.

Une usine qui tient la route aujourd'hui, ce n'est pas rien. Encore faut-il que la Direction maintienne quoi qu'il en coûte, les savoir-faire et reconnaisse les compétences de chaque ouvrier et employés.

L'inox, un produit pour le futur plus que jamais. On sait le faire (*plus de 200 nuances*). Il doit rester à Ugine.



Rédacteur :
Bernard
Anxionnax

Réalisation :
Françoise
Barrachin

Usine ALTEO La Bathie : 148 salariés

On y fabrique (*pour rappel*) du **CORINDON**, en faisant la fusion par arc électrique à 2000° de l'ALUMINE, tirée elle-même de la BAUXITE. Cette matière sera utilisée pour façonner tout abrasif ou réfractaire jusqu'au micro grain.



Cette usine a une bonne activité actuellement : *au mois de juillet, plus de 3500 tonnes ont été expédiées sur les 2500 habituelles*. Le service commercial fait un gros travail de prospection et a relancé les ventes de

façon conséquente.

Mais tout ne va pas sur des roulettes au niveau de la gestion du personnel.

La Direction vient de convoquer à un entretien préalable, en vue d'un licenciement, un Agent de Maîtrise embauché l'an dernier, avec un BTS.

La réaction ne se fait pas attendre. L'ensemble des salariés, auquel ce sont joint des salariés d'autres postes, sont là devant le bureau du Directeur pendant la séance d'entretien préalable.

La façon de faire ne passe pas : *aucun avertissement, aucune lettre de reproche depuis l'embauche, la période d'essai de 3 mois concluante.*

Et là, tout d'un coup, sans incident notoire, la

Direction décide de se séparer de cet Agent de Maîtrise de l'entretien électrique, parce qu'il ne ferait pas l'affaire, etc.... On aurait un gros dossier de reproche en réserve, en cas de contestation.



La méthode n'est pas acceptable.

On ne prend pas le personnel en défaut de cette manière. S'il y a des incompatibilités, on le signale auparavant, on s'explique et en cas d'échec, on sanctionne éventuellement. Mais là, tout s'est fait d'un seul coup, sans prévenir. **Le débat est important dans le personnel de l'usine.** On attend la décision de la Direction qui n'a pas encore pris la solution définitive (*elle a 1 mois pour le faire*). **Elle ne restera pas sans réaction.**

Etsi chaque salarié avait un dossier prêt à être mis au grand jour à n'importe quel moment ?
La question est posée.